



Ville de Paris/AIMF

Projet puits de carbone biologique « un parisien, un arbre »

Programme biannuel 2010 et 2011

Proposition technique et financière

Mai 2010

1. Contexte et perspectives

Dans le cadre de sa mission de coopération internationale et suivant les principes de développement durable, la Ville de Paris et l'AIMF ont souhaité s'engager dans la lutte contre le changement climatique en finançant notamment la création de Puits de Carbone forestier dans un ou plusieurs pays émergents ou en voie de développement, à fin de stockage de CO₂ atmosphérique et de solidarité internationale.

Dans ce cadre, l'ONFI a réalisé en 2007 une étude de pré-faisabilité portant sur les aspects institutionnels, sociaux et techniques de la réalisation de plantations « Puits de Carbone Biologique » dans 4 pays (Cameroun, Cambodge, Haïti, Madagascar).

Aux vues de cette première étude, 3 pays ont été sélectionnés (Cameroun, Haïti, Madagascar) et fait l'objet d'études de faisabilité plus approfondies, notamment au Cameroun fin 2007, sous la forme d'un descriptif précis d'un projet de plantation de 1000 ha dans ses dimensions technique, économique, financière, institutionnelle et politique.

Le projet au Cameroun a démarré début 2008 et permis la mise en place de 202 ha entre 2008 et 2009, sur trois des quatre communes partenaires. Pour différentes raisons liées notamment à la crise financière internationale, les objectifs ont été progressivement revus à la baisse et de nouvelles plantations ne sont plus a priori prévues.

Par contre, pour les années 2010 et 2011, sont prévues les activités suivantes :

- l'entretien des plantations existantes dans les communes de Tonga et Foumban rassemblant l'essentiel des surfaces plantées,
- la sensibilisation des élus en vue d'une prise en charge effective des plantations par les communes,
- la formation du personnel des communes à l'aménagement durable de leur forêt,
- le transfert effectif de ces plantations (foncier, gestion) aux communes hôtes du projet.

Ce document en précise les modalités techniques et financières.

2. Travaux de terrain directement liés aux plantations

a. Rappel du contexte fin 2009

Au total, 202 ha de plantations ont été mis en œuvre sur les communes de Foumban (97 ha) et Tonga (75 ha) dans la province de l'Ouest et de Mandjou (30 ha) dans la province de l'Est. Ces plantations ont été réalisées en 2008 (51 ha) et 2009 (151 ha) conformément aux objectifs.

b. Entretien et regarnis des 172 ha de plantations des communes de Tonga et Foumban

L'entretien des plantations jusqu'à leur troisième année est réalisé avec l'appui du projet, soit jusque fin 2010 pour les plantations de 2008 et jusque fin 2011 pour les plantations de 2009. Des regarnis sont prévus sur 10% environ de la superficie des plantations. Seules les plantations de Tonga et Foumban sont considérées.

c. Suivi des plantations

Un comptage du taux de reprise des plantations sera réalisé en fin de saison des pluies de l'année 2010.

On continuera de mesurer annuellement les placettes permanentes de suivi mises en place en 2009.

3. Sensibilisation / formation et transfert des plantations

a. Rappel du contexte fin 2009

Parallèlement aux travaux de plantations en 2008 et 2009, une partie des sites reboisés ont été bornés par les services du cadastre¹, de façon à permettre le transfert des plantations de l'Etat aux communes qui en deviendront propriétaires. Des cartes ont été produites par un bureau d'études privé mais non encore finalisées.

L'Etude d'Impact Environnemental pour les communes de Tonga et Fouban lancée en avril 2008 en conformité avec la réglementation en vigueur au Cameroun, n'est pas encore officiellement validée au niveau ministériel mais en cours de l'être (suite aux audiences publiques réalisées dans les deux communes en mai 2010).

b. Etude d'Impact Environnemental

Cette étude devra être validée par le comité interministériel. Le projet appuiera les communes dans ce sens.

c. Sécurisation foncière et juridique

L'ONF International poursuivra son appui auprès des communes de Tonga et Fouban pour faciliter leurs demandes de concessions provisoires. Cependant, ce sont les communes qui financeront les activités du service cadastral visant à border et mesurer l'emprise finale des plantations forestières communales.

d. Sensibilisation des acteurs

Afin de pérenniser les plantations et leur gestion, il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble des acteurs. Les approches et les outils seront divers selon le public-cible : élus (maires et députés), GIC, services locaux de l'Etat, communautés villageoises riveraines (et leurs chefs traditionnels), etc.

Il sera important d'accentuer la sensibilisation sur (i) le statut des plantations (foncier et gestion transférés de l'Etat vers les communes) (ii) leur gestion technique (entretien, élagage, éclaircie, etc.) (iii) leur gestion financière (filières bois-énergie, bois de service, bois d'œuvre, etc., bénéficiaires, etc.) (iv) l'approche participative, etc.

e. Formation du personnel des communes

Lorsque les plantations seront en âge d'être exploitées, les communes devront se doter d'une cellule d'aménagement forestier (intégrant les aspects liés à la certification). En vue de préfigurer le fonctionnement de cette cellule, le projet demandera à chaque commune de désigner deux personnes par commune qui seront formées en vue de devenir employés de cette cellule. Le type de formation (modules courts en école forestière, sur le tas, etc.) sera déterminé de commun accord par les communes et le projet.

Par ailleurs, le projet continuera d'assurer la formation continue des GIC qui mettent en œuvre les activités du projet dans chaque commune aux différents métiers liés aux activités de reboisement.

4. Volet « Développement local »

Sur la base essentiellement de cofinancements extérieurs, l'ONF International développera au profit des communes de Tonga et Fouban des actions de développement local, notamment :

- Renforcer l'adoption et le développement de l'usage de foyers améliorés sur la commune de Fouban et de département du Noun,

¹ Site de Tonga (en partie), site de Koundoum (bornes placées mais site non entièrement mesuré)

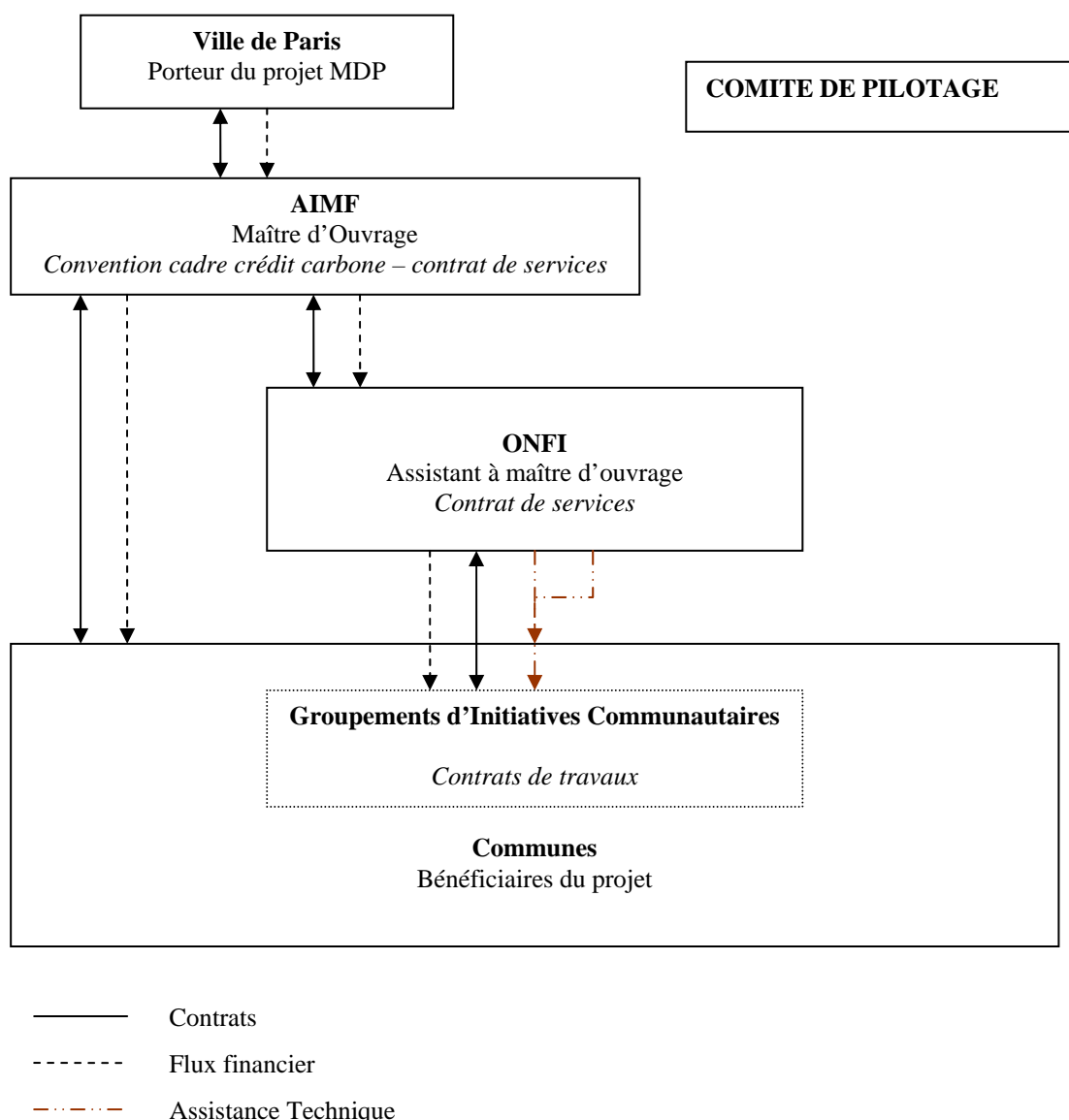
- Développer des micro actions de transformation locale de fruits (mangues notamment) dans la commune de Tonga.

Rappelons que ces actions sont liées à des demandes / engagements des élus des deux communes, et ayant donc de fortes chances de perdurer grâce leur influence sur les populations locales.

5. Organisation du programme 2010-2011

a. Acteurs impliqués et relations contractuelles

Le montage contractuel est simplifié par rapport aux années précédentes, la diminution importante de l'envergure du projet ne nécessitant plus le recours à un opérateur forestier (en l'occurrence le Centre Technique de la Forêt Communale).



b. Chronogramme des activités

Le chronogramme prévisionnel d'activités est présenté en annexe 1.

6. Assistance technique proposée

a. Description des tâches de l'assistance technique

i. Mise en œuvre des travaux forestiers

ONF International sera chargé de la contractualisation des opérateurs de terrain (GIC) et du suivi de leurs activités :

- préparation des contrats, cahier des charges, termes de référence, et devis correspondants,
- appui technique et conseils d'organisation, visites des chantiers, réception des travaux, coordination entre acteurs impliqués (communes, services de l'Etat, sous-traitants, etc.).

ii. Sensibilisation et formation

ONF International apportera un appui direct à l'organisation de réunions / visites de terrain en vue de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la protection et à la gestion des plantations forestières communales. Notamment à travers des présentations / débats au cours des conseils municipaux / de villages mais aussi lors de manifestations particulières (fête nationale, fête de la Femme (rurale), fête de la Jeunesse, etc.). Les villages riverains feront l'objet d'attentions particulières car garants de la sécurité des plantations.

ONF International, en fonction des choix négociés avec les communes, organisera les formations du personnel communal.

iii. Appui au développement local.

ONF International sera chargé d'appuyer les communes dans la négociation et l'obtention de financements pour les communes de Fouban (foyers améliorés) et Tonga (transformation de fruits). Son appui portera aussi sur la mise en œuvre des activités par des structures privées / associatives et la capitalisation des expériences acquises (remontée au niveau national, duplication des approches, etc.).

iv. Suivi des aspects institutionnels

ONF International sera chargé du suivi des aspects institutionnels suivants :

- processus d'approbation de l'EIE par le MINEP,
- processus d'attribution des concessions provisoires aux communes bénéficiaires,
- processus d'engagement du classement des plantations.

Il est important de noter qu'ONF International s'engage sur les moyens à mettre en œuvre à son niveau pour faciliter ces procédures, mais non sur l'aboutissement des procédures. ONF International informera l'AIMF de l'avancée de ces processus institutionnels, des éventuels difficultés ou blocages rencontrés, et proposera des actions à entreprendre pour les faire progresser.

ONF International assurera également un rôle de facilitateur et de médiateur entre les partenaires du programme d'une part, et entre le programme et les autorités camerounaises d'autre part.

v. Communication

Plusieurs outils (plaquettes, film, etc.) sur le projet et ses réalisations seront produits en vue de faire connaître cette expérience au Cameroun et dans le bassin du Congo (télévisions nationales) ainsi qu'en Europe (DVD et sites internet). Les principaux acteurs (maires, conseillers municipaux, GIC, paysans, etc.) seront impliqués dans la conception et la réalisation de ces supports de communication.

b. Equipe du projet

L'équipe du projet est constitué d'un chef de projet (Pascal Cuny) et d'un responsable des opérations de terrain sur les deux sites - Foumban, Tonga – (Raphaël Njoukam).

Cette équipe organisera les travaux de terrain des GIC et ceux d'autres prestataires impliqués dans les autres activités (développement local, communication, etc.). Elle appuiera aussi tous les autres processus, notamment institutionnels (EIE, transfert du foncier, classement, etc.).